

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **DELIBERATION N° 18-554**

29 JUIN 2018

NUMERIQUE, INNOVATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Programme régional des données ouvertes et intelligentes  
Convention type de partenariat pour la publication des données

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU la délibération n°17-1165 du 15 décembre 2017 du Conseil régional modifiant la délégation d'attributions du Conseil régional à la Commission permanente approuvée par délibération n°16-4 du 15 janvier 2016 du Conseil régional ;**
- VU la directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public ;**
- VU le Code des relations entre le public et l'administration ;**
- VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, modifiée ;**
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;**
- VU la loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public ;**

- VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;**
  - VU l'ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;**
  - VU le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;**
  - VU la délibération n°11-1631 du 16 décembre 2011 du Conseil régional relative à l'ouverture des données publiques régionales et au lancement du projet régional d'ouverture des données publiques ;**
  - VU la délibération n°13-1244 du 25 octobre 2013 du Conseil régional approuvant les orientations du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises**
  - VU la délibération n°13-1245 du 25 octobre 2013 du Conseil régional relative à la Stratégie Régionale de l'innovation ;**
  - VU la délibération n°15-609 du 26 juin 2015 du Conseil régional approuvant le cadre stratégique régional « Open Paca : Feuille de route stratégique pour l'ouverture des données 2015 - 2017 » ;**
  - VU la délibération n°16-825 du 3 novembre 2016 du Conseil régional relative à la Stratégie Régionale Smart Région ;**
  - VU la délibération n°16-1079 du 16 décembre 2016 du Conseil régional relative au programme régional d'ouverture des données publiques ;**
  - VU la délibération du 29 juin 2018 du Conseil régional approuvant la Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire ;**
  - VU l'avis de la commission "Economie, Industrie, Innovation, Nouvelles Technologies et Numérique" réunie le 26 juin 2018 ;**
- La Commission permanente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réunie le 29 Juin 2018.**

## **CONSIDERANT**

- que le 3 mars 2018, la Région a ouvert DataSud, la nouvelle plateforme régionale des données ouvertes, géographiques et intelligentes, réalisée avec le Centre régional de l'information géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA), très attendue par les experts de la donnée en région et au niveau national, notamment du fait qu'un tel degré de mutualisation et de rapprochement au sein d'une unique infrastructure de données de ce type constitue une première en France ;

- que dans le cadre d'une démarche partenariale ambitieuse, la Région associe ainsi les principaux partenaires territoriaux publics et privés à son ambition forte de déployer sur le territoire régional une stratégie offensive en matière d'ouverture des données pour permettre aux citoyens, startups, et entreprises de bénéficier d'un accès privilégié au maximum de données possible ;

- qu'accéder aux données publiques revêt en effet un caractère fondamental pour chaque citoyen, et représente aujourd'hui l'étape indispensable vers la dynamisation des écosystèmes numériques régionaux pour favoriser le développement de services innovants ;

- que l'ouverture des données constitue un véritable levier pour le développement économique, pour gagner la bataille de l'emploi et, en cela, est l'un des piliers de la stratégie Smart Région adoptée par la Région dès le 3 novembre 2016 ;

- que pour atteindre cet objectif, le programme régional des données ouvertes et intelligentes a été lancé, qui a d'ores et déjà permis d'accompagner près de 40 partenaires dans leur démarche volontaire d'ouverture des données, parmi lesquels des communes, intercommunalités, départements, dans les domaines qui couvrent notamment, et de manière non exhaustive, les domaines de l'économie, de la formation, de la mobilité, de l'énergie, de la culture et du patrimoine ou du tourisme ;

- qu'aujourd'hui, afin de contribuer de manière plus forte à l'ambition de l'exécutif régional de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première Smart Région d'Europe, et permettre de simplifier et de dynamiser la démarche régionale d'ouverture des données, le programme régional désormais intitulé « #DataSud » se voit dynamisé tant sur les aspects d'accompagnement, d'expertise et d'animation, de soutien aux projets innovants en matière de données, que du point de vue des infrastructures ;

- que DataSud, nouvelle plateforme régionale des données ouvertes, géographiques et intelligentes, ouverte au public depuis le 1er mars dernier, est une première en France et vient soutenir techniquement le déploiement de la nouvelle offre de services régionale, aujourd'hui déclinée autour de 4 axes majeurs ;

- que la convention-type annexée au présent rapport doit permettre de prendre en compte toutes ces évolutions et d'officialiser le rôle et la responsabilité des parties : la Région en tant que fournisseur de cette offre gratuite de service et animatrice cheffe de file de la démarche régionale, les partenaires en tant que producteurs et diffuseurs de données ;

- qu'il sera proposé aux partenaires actuels et à venir de signer cette nouvelle convention pour participer au programme des données ouvertes et intelligentes, en remplacement de la convention de partenariat prévue pour la diffusion des données sur la précédente plateforme régionale [opendata.regionpaca.fr](http://opendata.regionpaca.fr) ;

## **DECIDE**

- d'intensifier la mise à disposition de données publiques et privées ouvertes, sur DataSud, pour le compte de la Région et des partenaires du programme régional des données ouvertes et intelligentes, à travers la nouvelle offre de services régionale, déclinée en 4 axes, qui sont :

- Axe 1 - Animer et mettre en réseau la communauté des acteurs de la donnée en région : organiser des temps d'échanges, de sensibilisation et de formation ;
- Axe 2 - Permettre la publication et la diffusion de données sur DataSud, la plateforme régionale des données, valoriser les données du partenaire par tout moyen de communication ;
- Axe 3 - Activer les leviers d'accélération des usages de la donnée par un appel à projets permanent ainsi que l'organisation de challenges, de concours et de hackathons ;
- Axe 4 - Apporter au partenaire savoir-faire, expertise technique et assistance dans la publication, la diffusion et la valorisation de ses données ;

- de conditionner la participation au programme régional des données ouvertes et intelligentes pour les diffuseurs et partenaires publics et privés, existants ou nouveaux, à la signature d'une convention-type de diffusion des données ouvertes et intelligentes ;

- d'approuver les termes de la convention-type de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes annexée.

Le Président,

Signé Renaud MUSELIER